62e ANNEE. — N° 20 MERCREDI 15 FEVRIER 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La question des paiements allemands. — La préparation de Gênes est laborieuse. — La situation difficile du chancelier Wirth. — La Grèce et le Proche-Orient.

La préparation de la chimérique conférence de Gênes a eu pour effet de détourner un moment l'attention du problème des réparations, toujours en suspens.

Le 29 janvier, en transmettant aux Alliés la note qu'il venait de recevoir de l'Allemagne, le gouvernement français proposait de renvoyer à la Commission des Réparations l'étude de cette note : cette Commission a seule à en connaître, aux termes mêmes du Traité de Versailles.

On ne pouvait qu'approuver M. Poincaré de tenter ce retour au respect des clauses du Traité.

Malheureusement, l'entente n'a pu se faire encore entre les Alliés. La Belgique inclinerait à se rallier aux suggestions françaises, mais l'Angleterre propose une réunion des ministres des finances.

On ne voit ni l'utilité, ni la raison de cette réunion.

Quelles résolutions pourraient prendre, en effet, les ministres des finances alliés, tant qu'on ignorera les sommes que l'Allemagne aura à payer ?

La vérité, c'est que la Commission des Réparations est seule qualifiée, non seulement pour apprécier le contenu de la note allemande, mais aussi pour se substituer au gouvernement allemand défaillant.

Comme le précise notre confrère l'*Opinion* :

« Elle ne devra pas seulement réfuter les assertions de ce lamentable papier, exiger des garanties pour ces réformes tardives, reprendre les formules de la conférence bruxelloise (18 janvier 1921). Elle devra surtout dresser un projet complet et détaillé, logique et cohérent d'assainissement financier.

« Ce n'est qu'à ce prix qu'il sera possible d'éviter, non seulement à la Belgique et à la France, mais à l'Allemagne et à l'Europe, une catastrophe économique. »

⁂

Les pourparlers engagés entre Londres et Paris, relativement à la Conférence de Gênes, viennent de franchir un échelon.

Reconnaissant le bien fondé de l'observation de M. Poincaré, — le programme de Gênes manque de préparation — le gouvernement britannique propose qu'on crée une commission franco-britannique d'experts, chargée d'étudier les différents problèmes techniques soulevés.

La France s'est empressée de souscrire à cette proposition.

Toutefois, notre gouvernement demande que cette commission mixte se réunisse à Paris plutôt qu'à Londres, et que les nations alliées, Italie, Belgique et les pays de la Petite-Entente, y soient représentés.

Cette procédure s'imposait.

En l'état d'impréparation où elle allait se réunir, la Conférence de Gênes ne pouvait connaître que désordre et confusion.

Les experts vont pouvoir apporter un peu de clarté dans le fouillis des problèmes enchevêtrés, quasi-inextricables, qui sont soulevés par la question du relèvement économique général.

Mais, du même coup, il semble qu'un ajournement est de plus en plus nécessaire, sans lequel la Commission d'experts ne saurait fonctionner avec profit.

⁂

La grève des cheminots allemands a failli être funeste au chancelier Wirth.

Le débat au Reichstag a été animé : d'un côté, les nationalistes et les populistes reprochaient au gouvernement sa faiblesse à l'égard des grévistes ; de l'autre, les communistes et les socialistes indépendants blâmaient sa trop grande sévérité.

Ces quatre partis déposèrent même des ordres du jour de méfiance et le ministère eût été sans doute renversé, si, pour sortir de l'extrême confusion qui règnait, le Reichstag n'avait décidé d'ajourner la suite des discussions.

La situation reste donc infiniment peu sûre : les partis extrêmes s'allient contre le Dr Wirth.

Le débat va donc reprendre...

Mais il est probable que le cabinet recueillera une majorité plus ou moins précise, qu'il devra sous peu défendre...

Au total, l'incertitude persiste et la position du chancelier n'est guère forte.

Comme le remarque la *Tægliche Rundchau* : « Si, dans les rangs du parti gouvernemental, on ne redoutait pas que la chute du chancelier eût pour conséquence des difficultés extérieures, les heures du Cabinet Wirth seraient rapidement comptées. »

⁂

M. René Puaux consacre, dans la *Revue Bleue*, un article fort intéressant à : La Grèce et la question d'Orient.

Cet écrivain est un ami de la Grèce ; il ne le cache pas. Retenons, au passage, quelques faits invoqués dans sa plaidoirie.

Voici d'abord un rappel qui n'est que trop vrai : « On se trouvait, en 1918, en mesure de régler la question d'Orient, source de tant de guerres et de conflits pendant tout le cours du XIXe siècle. La solution n'offrait pas, après la défaite de la Turquie, de difficultés réelles : c'est l'indécision des Puissances qui les a créées ».

Quant à « l'Empire turc », la « grande Turquie », que d'aucuns prétendent sauver de la désagrégation, on oublie trop que, si elle comptait en 1910 24 millions d'âmes, ses habitants ne dépassent pas aujourd'hui 9 millions, alors qu'ont été libérées toutes les nations assujetties : Macédoine, Thrace, Arménie, Syrie, Mésopotamie, Arabie, Tripolitaine.

La perte de ces provinces semble bien définitive : la question ne se pose guère plus que pour la Thrace.

Or, même la Thrace ne saurait faire retour à la Turquie. Ce serait dangereux pour tout le monde et la Grèce n'admettrait jamais qu'on lui retirât cette province, alors qu'on pourrait sans doute l'amener à renoncer à Smyrne, malgré le nombre considérable d'hellènes qui colonisent cette région de l'Asie-Mineure.

N'oublions pas enfin que la Bulgarie guette, comme à l'affût, la revision du Traité de Sèvres... Car, si cette revision intervient, elle ne manquera pas de solliciter à son tour une revision du traité de paix en ce qui la concerne.

On le voit, les difficultés sont extrêmes : si la question d'Orient fut tout au long des XVIIIe et XIXe siècles une pierre d'achoppement pour maintes politiques, elle reste encore aujourd'hui un écueil toujours plein de risques et fertile en périls.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

La Conférence de Gênes

Le cabinet italien a discuté longuement la question de la Conférence de Gênes. En présence de la note française, il a décidé d'autoriser MM. Bonomi et della Torretta à négocier l'ajournement de la Conférence.

Les Etats-Unis et la Conférence

On déclare dans les milieux bien informés que les Etats-Unis attendent un exposé détaillé de l'attitude officielle de la France à l'égard de la Conférence de Gênes, pour formuler une réponse à l'invitation de l'Italie.

Le gouvernement anglais n'accepterait qu'une remise à quinzaine

Dans les milieux bien informés, on affirme que le gouvernement britannique ne veut à aucun prix de la remise à longue échéance que préconisait M. Poincaré, et on estime qu'en reculant d'une quinzaine la date fixée pour la Conférence, les experts en travaillant d'arrache-pied devraient arriver à être prêts.

La Belgique et les réparations

Le gouvernement belge a fait savoir au gouvernement français qu'il était d'accord avec lui sur la proposition qu'il lui a faite de laisser à la Commission des réparations le soin de régler la répartition des versements à effectuer par l'Allemagne en 1922.

Une avance de crédits de l'Angleterre à l'Autriche

Le ministre d'Angleterre à Vienne a remis au gouvernement autrichien une note l'informant que le gouvernement britannique a résolu de lui accorder une avance de crédits de deux millions de livres.

Une mobilisation russe

Suivant la « Pravda » de Moscou, les membres du parti communiste et les candidats au parti nés en 1899-1900 et 1901, ont été mobilisés le 12 janvier et ont dû se présenter sous les drapeaux le 30 janvier.

Le couronnement de Pie XI

La cérémonie du couronnement du pape a eu lieu dimanche matin dans la basilique de Saint-Pierre.

Le nombre des cartes d'invitation distribuées atteint 45.000.

A la fin de la cérémonie du couronnement, le pape, de la loggia extérieure de la basilique, a donné sa bénédiction à la foule considérable qui s'était réunie place Saint-Pierre. La foule a de nouveau acclamé le pape avec enthousiasme, pendant que les troupes rendaient les honneurs.

L'heure d'été

La Chambre de commerce de Paris a, dans sa dernière séance, adopté un vœu demandant le maintien de l'heure d'été avec les dates d'application proposées au gouvernement français par la Belgique et l'Angleterre et insistant pour que cette réforme soit mise en fonctionnement dans la nuit du premier samedi d'avril jusqu'à la nuit du premier samedi d'octobre.

CHRONIQUE LOCALE

Scrupule exagéré !

Ces jours derniers nous mentionnions qu'un employé de trésorerie avait invité un contribuable à se présenter au guichet de l'administration des finances pour toucher la somme de 1 centime qui lui était due.

Nous pensions que le cas était unique et que c'était par exception qu'un employé poussait le scrupule jusqu'à cette minutie.

Eh bien, ces Lebureau-là ne sont pas une exception : ils ne seront probablement pas l'immense majorité des fonctionnaires de France, mais il en existe pas mal de cette catégorie dont la sévérité sur le règlement paraît d'une amusante cocasserie.

Le *Matin* publie ce filet :

« Un de nos lecteurs de Montpellier nous adresse deux documents édifiants,

« Le premier est un dernier avis de menaces de poursuites du percepteur de la 2e division de Montpellier, réclamant une somme de sept centimes, à payer au titre de l'impôt sur le revenu pour l'année 1915.

« Le second, est un reçu de la somme de sept centimes, sur laquelle le contribuable n'a réellement versé que cinq centimes.

Sur cette intéressante recette de sept centimes, le Trésor, ajoute notre confrère, a déjà, perdu deux centimes du fait qu'il n'a encaissé qu'un sou. Il a ensuite dépensé un centime pour le timbre. La recette réelle de quatre centimes paye-t-elle le papier, le scribe et la main-d'œuvre ? »

Eh ! sans doute : le Trésor n'a pas gagné à ce calcul d'un employé exigeant : c'est de la minutie exagérée, et dont on ne fera jamais assez de gorges chaudes.

Mais, comme nous le disions tout récemment, ne vaut-il pas mieux rire d'une exagération de scrupule, de probité, de la part d'un comptable, que de gémir sur les méfaits dont le ravitaillement, par exemple, ignore le total ?

Ces jours derniers, à la Chambre, on signalait le gaspillage éhonté commis dans les régions libérées où la valse des millions est chaloupée chaque jour. Eh bien, mais s'il y avait eu des employés comme ceux dont on plaisante le scrupule exagéré, tous ces gaspillages n'auraient probablement pas eu lieu, et dans tous les cas, l'impunité ne serait pas assurée aux tripatouilleurs comme c'est la règle actuellement.

LOUIS BONNET.

Au 7e

M. Pineau, chef de bataillon au 13e tirailleurs est affecté au 7e d'infanterie.

Gendarmerie

L'ex-brigadier Fau, les ex-cavaliers Bessac, Cammas, les ex-soldats Cancé, Tassain, l'ex-canonnier Delmas, proposés par la Compagnie du Lot, sont admis dans l'arme de la gendarmerie.

Bourses

Des bourses nationales de mérite au lycée de Cahors ont été accordées aux jeunes gens du Lot dont les noms suivent :

Malleville (Etienne), né le 26 décembre 1908. Le père commerçant : 1 enfant. Bourse d'internat de 900 fr.

Monteil (Pierre), né le 28 août 1909. Le père vérificateur des Contributions indirectes : 2 enfants. Bourse d'externat de 162 fr.

Rouquet (René), né le 19 septembre 1909. Le père commis de culture : 2 enfants. Bourse d'externat surveillé de 243 fr.

⁂

Des bourses nationales de mérite au lycée de jeunes filles de Cahors ont été accordées aux jeunes filles du Lot dont les noms suivent :

Dellac (Rachel), née le 8 novembre 1907. Le père cultivateur-tonnelier : 2 enfants. Bourse d'internat de 600 fr.

Leygues (Eva-Raymonde), née le 7 octobre 1907. Le père cultivateur : 5 enfants. Bourse de demi pensionnat.

Ollier (Marcelle-Marie), née le 7 avril 1908. La mère veuve : 3 enfants. Bourse de demi pensionnat de 621 fr.

⁂

Les jeunes filles du Lot dont les noms suivent sont nommées titulaires de bourses nationales d'essai au lycée de jeunes filles de Cahors :

Coldefy (Paule-Pierrette-Adrienne), née le 5 avril 1909. Le père courtier en grains : 1 enfant. Bourse d'internat de 504 fr.

Fabre (Odette-Germaine), née le 2 septembre 1909. Le père cordonnier : 2 enfants. Bourse d'internat de 603 fr.

Pégourié (Marguerite-Geneviève), née le 31 mars 1909. Le père instituteur public : 3 enfants. Bourse d'internat de 603 fr.

Sindou (Marcelle-Jeanne), née le 1er novembre 1908. Le père cultivateur : 8 enfants. Bourse d'internat de 504 fr.

Soulignac (Marie-Jeanne-Odette), née le 29 avril 1910. Le père cultivateur : 2 enfants. Bourse d'internat de 504 fr.

⁂

Une bourse nationale à titre d'essai est accordée au lycée de Cahors à Bouzou (Gaston), né le 20 août 1909. Le père aubergiste : 1 enfant. Bourse d'internat de 900 fr.

Mercier (Paul), né le 10 mars 1910. Le père limonadier : 2 enfants. Bourse d'externat surveillé de 213 fr.

Clair de lune et becs de gaz

On nous écrit : « Depuis que l'on annonce l'amélioration de l'éclairage en ville, nous, du quartier de la Gare, du quartier du Centre, de la Barre, nous ne nous sommes pas aperçus de cette amélioration. C'est toujours la même chose ! »

Tout doux, chers amis : l'amélioration viendra. On ne peut pas « badiner » avec la meunière, ni s'occuper du moulin, tout à la fois !

« On avait annoncé que les becs de gaz resteraient allumés jusqu'au petit jour. Or, ils sont éteints à 1 heure ! » nous écrivent « des badernans ».

Chers amis, tout doux. Ce n'est pas nous qui ordonnons d'allumer et d'éteindre les becs de gaz. Vos protestations doivent être adressées à qui de droit.

Pour notre part, nous affirmons qu'actuellement les protestations sont mal venues, car nous profitons de clairs de lune superbes depuis plusieurs jours : les becs de gaz sont presque inutiles.

Mais alors, nous dit-on, ce serait le moment de réaliser de belles économies d'éclairage qui serviraient pendant les nuits obscures à permettre, à M. qui de droit qui ne peut pas allumer les étoiles, de faire flamber les becs de gaz jusqu'au petit jour.

C'est simple, c'est pratique et ça satisferait tout le monde, — hormis ceux qui ne cherchent pas à faire plaisir à tout le monde. Y en a-t-il ? En principe, non !

Mais nos correspondants ont raison : pourquoi allumer, puisqu'on veut faire des économies, tant de becs de gaz quand il fait clair de lune ? Pourquoi ne pas faire comme nos anciens ? Ils n'allumaient que peu de becs de gaz quand la lune éclairait, mais ils les allumaient quand les nuits étaient totalement obscures ! Nos correspondants ont raison de se plaindre.

L. B.

CONGRÈS DE L'EAU et Exposition d'Appareils élévatoires à Toulouse

Sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Agriculture et de M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

Les Compagnies de Chemins de fer de Paris-Orléans et du Midi, qui desservent dans le Sud-Ouest de la France de riches régions où les cultures maraîchères et légumières pourraient être considérablement développées avec l'arrosage et l'irrigation des terrains, ont pris l'initiative d'instituer à Toulouse, du 20 au 26 février prochain, un Congrès de l'eau et une Exposition d'appareils élévatoires.

Le Congrès, honoré du concours de MM. Carrier, Directeur général des Eaux et Forêts, et Lesage, Directeur de l'Agriculture, est placé sous la présidence de M. Paul Sabatier, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse, *Président de l'Union du Sud-Ouest des Syndicats d'encouragement à la Motoculture.*

Il a pour but de faire œuvre de propagation des avantages à retirer de l'emploi des appareils élévatoires de tous systèmes et de vulgarisation des moyens pratiques et économiques pour se procurer en abondance l'eau nécessaire aux arrosages et irrigations.

De très intéressantes communications y seront faites. Des questions du plus haut intérêt y seront traitées.

L'Exposition annexée au Congrès permettra aux constructeurs et industriels de présenter les appareils les mieux perfectionnés, et aux cultivateurs et maraîchers d'apprécier l'utilisation facile des moteurs mécaniques élévatoires.

Des facilités de transport et de circulation seront accordées aux constructeurs et aux congressistes, dûment inscrits, par les Compagnies de Chemins de fer de Paris-Orléans et du Midi.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le secrétaire général du Congrès de l'eau, 12, rue Lafon, à Toulouse.

Le Comité d'organisation.

Les Cadets du Quercy

Matinée du 5 février

Nous étions très nombreux, si nombreux même que la salle des Sociétés Savantes débordait de monde, car en plus des transplantés, ceux de Paris, les *Purs* de la petite patrie étaient venus en foule répondre à l'invitation des organisateurs.

Ce fut donc le 5 février une fête splendide et lorque Mme Caniac prit place au piano, des applaudissements et un triple ban la saluèrent à propos de la distinction si méritée dont elle vient d'être l'objet.

Les paroles que le Président prononça ensuite et ses sentiments étaient trop semblables à ceux des assistants pour ne pas remuer jusqu'aux plus indifférents et l'ovation se termina par un concert magnifique au cours duquel nous eûmes le plaisir d'entendre :

M. Varennes, chansonnier montmartrois, c'est Montmartre qui est descendu chez les Lotois, dans ses œuvres :

Je vous la souhaite bonne et heureuse ; La mode ; La journée de 8 heures.

M. Varennes a été gai, spirituel et amusant.

M. Thespys, qui continue ses chansonnettes genre Polin, a ressuscité le joyeux troupier en pantalon rouge. Il a été applaudi dans :

Pour aller à la caserne ; Les femmes moyennes ; Bille en Bois et *Dans une lettre du Pays.*

Quoique M. Pinaud daigne souvent prêter son concours aux matinées des Cadets du Quercy, je crois qu'il se lassera d'essayer de nous lasser et il connaît chaque fois un nouveau succès. Mlle Pinaud a été toute mignonne et toute gracieuse dans son numéro de danses égyptiennes. Un bon point à ces charmants artistes.

Mais les accords de l'orchestre rappelèrent vite aux jeunes qu'ils avaient le droit de se dégourdir les jambes et, si on en juge par le nombre et l'entrain de tous les couples que nous y avons vus évoluer, les bals des *Cadets du Quercy* ne sont pas près de voir diminuer leur succès.

Bref, on s'est beaucoup amusé, il y avait un monde fou et il m'a semblé que c'était tout le Lot, tout notre Quercy qui était en fête.

Le Secrétaire général,
A. BLADINIÈRES.

N. B. — Le grand bal de nuit aura lieu le samedi 18 février, à 20 heures, à l'hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton (métro : Saint-Michel).

N. D. L. R. — Nous regrettons vivement, faute de place, de ne pouvoir publier l'intéressant discours de M. Caniac.

Mairie de Cahors

Les propriétaires agriculteurs désirant bénéficier des gadoues de la ville sont invités à se faire connaître à la Mairie, cabinet du Maire, et indiquer les quantités et le lieu de dépôt.

Recette buraliste

Sont nommés receveurs-buralistes : M. Machat, ex-sergent du 7e d'infanterie, à Donzenac (Corrèze) ; M. Mauriol, ex-soldat du 7e, à Albas ; M. Merle, ex-soldat du 7e, à Sernhac (Gard) ; M. Macary, ex-caporal au 7e d'infanterie, à Lussac-les-Châteaux ; M. Peyraud, ex-caporal du 7e d'infanterie, à Meymac (Corrèze),

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT DES PYRÉNÉES
(3ème Série)

Notre vaillante équipe 2 vient de triompher à Montauban dans la 1/2 finale du Championnat des PYRÉNÉES contre l'équipe de Villemur.

Le score élevé (22 à 0) obtenu par l'A. C. démontre avec quel soin la commission de Rugby avait choisi les joueurs qu'elle a envoyés à Montauban, et aussi l'effort accompli, sinon en entraînement du moins au cours de la partie par nos joueurs.

Proclamons tout de suite que le public montalbanais, littéralement emballé par la beauté du jeu fourni, surtout en 2e mi temps, a couvert d'applaudissements la rentrée des « blancs et bleus » après leur victoire.

C'était justice, car l'équipe de Villemur, redoutable en avants, plus lourds que les nôtres, avaient battu une autre équipe de notre ville par 6 à 0.

Durant la 1e mi temps nos couleurs furent assez mollement défendues ; on sentait que les deux 15 se tâtaient, et cherchaient les combinaisons qui devaient assurer la victoire. Les mêlées étaient encore mal soudées. Les touches ne décelaient point une supériorité bien nette de part et d'autre, toutefois quelques jolis départs des lignes caduriennes maintenaient l'espoir des supporters quercynois. Un but sur coup franc était inscrit à notre avantage.

Par contre, la deuxième mi temps justifia notre confiance. Les mêlées très rapidement formées, bien soudées résistent et l'énergique poussée des 3e lignes enfin obtenue permet un talonnage parfait qui donne au demi de mêlée le ball 8 fois sur 10. L'ouverture supérieurement jouée lance nos rapides 3/4 qui volent vers le but et sont d'ailleurs assez souvent plaqués de justesse. Mais les recentrages et les feintes du centre et de l'ailier droit font merveille et malgré la défense très énergique des Villemuriens, 5 essais dont 2 transformés couronnent le jeu superbement mené de l'équipe caduricienne.

Tous nos joueurs sans exception sont à féliciter, car tous sous l'impulsion intelligente de leur capitaine, « en mirent » et se dépensèrent en efforts homogènes et soutenus. Les dernières 30 minutes furent splendides par la rapidité inouïe du jeu qu'imposèrent les caduriens.

L'arbitrage de M. Moura fut énergique et très largement conçu dans un esprit de rugbymann scientifique et éprouvé.

Voici donc notre 2e équipe qualifié *pour la finale du Championnat des Pyrénées* qui se jouera le 26 février sur un terrain qui sera ultérieurement désigné.

⁂

LA COUPE RÉROLLE

L'Aviron Caduricien prévient le public que les billets *pour le grand match de sélection de la Coupe Rérolle* qui se jouera au « *Stade Lucien Desprats* » le 19 février dimanche prochain, seront mis en vente à partir de vendredi matin 10 heures au kiosque Rollès et chez Euphrasie Imbert, sans augmentation de prix.

⁂

Une série de matchs importants va continuer pour l'Aviron, sur son terrain à partir du 26 février. D'excellentes équipes, très connues des sportifs, seront engagées à des dates qui seront publiées en temps utile.

La Commission.

⁂

UN BEAU MATCH

Nous apprenons qu'un championnat de France interscolaire sera joué jeudi au Stade Lucien Desprats, entre l'équipe du lycée de Carcassonne (Languedoc) et celle du lycée d'Aurillac (Auvergne).

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Dimanche 12 février, le C. C. C. et l'Intime toulousaine font match nul, 3 à 3 (1 essai à 1 essai).

Par un temps splendide et devant un public choisi et très nombreux, ce qui pour les dirigeants du C. C. C. est un réel encouragement, le « Parc des Sports » fut le théâtre d'une très sportive et agréable partie de rugby.

L' « Intime toulousaine » se présente sur le terrain au grand complet, avec son équipe 1re de championnat, finaliste de sa série. Le C. C. C., privé du précieux concours de Loches, de Chastaing, de Chaumel, de Cazes, fit, malgré cet handicap sérieux, très bonne figure. A 15 h., M. Bielle, arbitre officiel du comité des Pyrénées, siffle le coup d'envoi.

Les deux équipes, à la 1re mi-temps, font sensiblement jeu égal. Toutefois les 3/4 caduriens surclassent leurs adversaires directs et amorcent de magnifiques attaques. Les avants font de leur mieux ; les mêlées bien soudées nous assurent le ballon 9 fois sur 10 et il est difficilement compréhensible que nous ne puissions conclure. En touche, aucune supériorité et il est regrettable que les forwards caduriens n'aient pas davantage le sentiment du bloc, du paquet, qui seul permet d'arriver à quelque chose.

La 2e mi-temps voit l'équipe caduricienne complètement remaniée. Dupouy touché est remplacé par Grand ; Dupuy 3/4 aile par Delpy ; Berbier de 2e passe 3e ligne et Bru prend sa place ; La mêlée est jouée par M... Le jeu se poursuit sans réél avantage de part et d'autre. Tout-à-coup, sur un coup de pied malheureux du 3/4 aile caduricien, les avants toulousains profitent d'une touche près des buts et marquent un essai en force. Pas de but. Les caduriens réagissent et envahissent le camp adverse. A une sortie de mêlée, Berbier mène au pied, réussit à passer 3 adversaires et va marquer un superbe essai. C. C. C. 3 points. Cahors tient encore, mais bientôt le manque de souffle se fait sentir et toute la fin de la 2e mi-temps se joue dans nos 22 où nos adversaires nous serrent de bien près. Rien plus ne passe et la fin est sifflée.

La partie fut en tout point amicale, Les Toulousains s'employèrent de leur mieux et leur surprise fut grande de trouver devant eux un quinze qui ne se laisse pas faire. Le C. C. C., en effet, joua avec cœur et beaucoup d'énergie. Mais son équipe, il est vrai incomplète, n'a pas encore toute l'homogénéité voulue. Les avants un peu lents ne se groupent pas assez ; c'est leur plus grand défaut ; les 3/4 ne partent pas à l'attaque

assez franchement et certains sont beaucoup trop personnels. Telle ouverture qui aurait dû réussir s'est vu bloquée souvent faute d'une rapide transmission. Encore un peu plus d'entraînement et de cohésion, que chaque joueur ait plus de confiance en son partenaire et les résultats seront meilleurs et certains.

Arbitrage impartial et très correct.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le décès de Mme Camille Planacassagne, veuve de notre regretté ami M. Planacassagne, ancien Préfet, ancien Trésorier Payeur Général, mère de M. Camille Planacassagne, conseiller de Préfecture du Lot.

Nous prions ce dernier et la famille d'agréer nos très sincères condoléances.

Conférence

Lundi soir, au théâtre municipal eut lieu la conférence organisée sous les auspices du parti socialiste de notre ville.

Plusieurs orateurs du parti vinrent faire le procès du *Bloc National*.

M. Miquel, conseiller général de Luzech, annonça en quelques mots son intention de régénérer dans le Lot le parti républicain... en vue des prochaines élections.

Ecole spéciale militaire

Concours d'admission en 1922

Le concours d'admission à l'école spéciale militaire aura lieu cette année dans le courant de juin prochain.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 15 avril au soir à la Préfecture du Département où ils étudient.

La nomenclature des pièces à produire à l'appui de la demande ainsi que le programme des connaissances exigées sont déposées à la Préfecture (1re division) et dans chaque Préfecture où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Pourvoi rejeté

Le nommé Humain Poultier qui comparut devant le jury du Lot au cours de la dernière session, pour vol, commis à Cahors, fut condamné à 15 ans de travaux forcés, car Poultier était un repris de justice dangereux.

Poultier se pourvut en Cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises. Son pourvoi vient d'être rejeté.

Jugement confirmé

M. le docteur Pechdo, de Villefranche, avait, en conduisant son auto, renversé un piéton qui fut blessé à la jambe. Poursuivi, M. le docteur Pechdo fut acquitté par le tribunal correctionnel de Cahors.

Appel ayant été relevé de ce jugement par le Procureur de la République, la Cour d'appel d'Agen vient de confirmer le jugement du tribunal de Cahors.

Conférence de garnison

MM. les officiers de complément résidant dans le département du Lot sont invités à assister à un exercice de cadres qui aura lieu à Cahors le 23 février. Rendez-vous à 8 h. 30 au pont Valentré.

Le même jour, à 14 heures, une conférence sera faite à la caserne Bessières, sur le canon de 37 et sur son emploi tactique.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 30 janvier au 4 février 1921, a été la suivante : « néant. »

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins pendant le mois de janvier 1922, dans le Lot :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 17.496 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 14.154 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.034 hectolitres.

MANON
à la salle des Petits-Carmes

On nous annonce pour la fin du mois une conférence-concert sur « Manon » par M. Chéry, professeur au lycée, avec auditions musicales de Mlle Sylviani et M. Rousseau, artistes applaudis dans *Faust*, *Werther* et *la Traviata*.

Le programme sera ultérieurement communiqué à la Presse.

Anderson à Cahors

Nous avons la bonne fortune d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée prochaine du célèbre thaumaturge le *Commandeur Anderson*, le plus extraordinaire Magicien du siècle qui donnera au Palais des Fêtes : *Les secrets des mille et une nuits* le vendredi 17 février, une seule représentation extraordinaire.

Tribunal correctionnel

Audience du 9 février 1922

VOL

Une dame Oullières, 48 ans, de Montcabrier, avait trouvé une sacoche et ne l'avait pas rendue. Cette indélicate personne est condamnée à 25 fr. d'amende.

ABUS DE CONFIANCE

Francisco Gabilan, sujet espagnol, travaillant à l'usine de Mercuès a commis des abus de confiance au détriment de ses camarades. 3 mois de prison par défaut.

CHEVAL DE RETOUR

Cazeaux Jean, dit Lerou, 60 ans, est poursuivi pour vagabondage : 8 jours de prison.

RIXE

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire de la rixe qui eut lieu rue Fondue-Basse. Doumerc est condamné à 50 fr. d'amende, sa fille à 25 fr., B... à 16 fr. D... à 25 fr., N... et sa femme à 80 fr. chacun et R... 16 francs.

VOL DE CHARBON

François Rougié, 36 ans, employé chez M. Pouget, volait du charbon à son patron et le revendait. Un de ses camarades, Victor Roques, 37 ans, journalier à Cahors, l'aidait dans son trafic. Tous deux sont condamnés à 3 mois de prison avec sursis.

A ce sujet, notons que le complice de Rougié, Victor Roques, n'a rien de commun avec M. Roques, un honorable employé de M. Pouget.

Foire du 11 février

La foire du 11 février a été peu importante. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 100 à 120 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 70 à 90 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.000 à 3500 fr. la paire ; vaches de travail, de 900 à 2.000 fr. la paire ; bouvillons, de 600 à 1.100 fr. la paire ; porcelets, de 50 à 100 fr. pièce, selon grosseur.

Moutons gras, 1 fr. ; agneaux, 1 fr 10 le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 50 à 110 fr. pièce selon grosseur.

Poules grasses. 3 fr. 50 ; poulets, 3 fr. 50 ; dindes, 3 fr 40 ; lapins privés, 1 fr. 50 le demi-kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; truffes, 15 fr. le demi-kilo.

Maïs, 42 fr. les 80 kilos ; pommes de terres, 30 fr. les 50 kilos.

On demande des employés

TRAVAIL ASSURÉ

S'ad. 55, Bd. Gambetta, Urgent

Gindou

Le jeune Castagné, une des victimes de l'accident survenu le 1er février à l'école mixte de Maussac, section de Gindou, est rentré de l'hôpital presque complètement rétabli. Nous nous réjouissons que les suites n'aient pas été plus graves et, dans l'intérêt des élèves et des familles, nous souhaitons que les travaux d'achèvement de la maison d'école neuve, soient activés le plus possible.

On nous apprend d'ailleurs, que le conseil municipal est décidé à faire terminer dans le plus bref délai possible les susdits travaux. Nous l'en félicitons.

St-Pantaléon

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre sympathique ami M. Anjalbert Miquel avec la toute gracieuse Mlle Henriette Daudet de Prayssac.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux futurs époux. J. P.

Figeac

M. Delmas, notre sympathique député, a reçu du Ministre de l'Instruction Publique la lettre suivante :

Paris, le 31 janvier 1922.

Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu me demander d'allouer une subvention à la commune de Figeac en vue de la restauration de l'Eglise Notre-Dame-du-Puy.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai approuvé dernièrement un devis de 40.619 fr. 40, ayant pour objet la reprise de deux piles dans la nef de cet édifice ; j'ai immédiatement informé les administrations intéressées que si elles participaient à la réalisation des travaux envisagés pour une somme de 20.000 francs, le surplus de la dépense serait supporté par le budget des Beaux-Arts.

Pour diminuer l'importance de son propre concours financier, la Municipalité de Figeac pourrait recourir à une souscription et verser en plusieurs annuités dans la Caisse du Trésor, le montant de la contribution qui lui est réclamée.

Dès que les ressources nécessaires à l'exécution du devis précité auront été réunies, je ne manquerai pas d'ordonner la mise en train des travaux.

Je ne perdrai pas de vue l'intérêt que vous portez à l'Eglise Notre-Dame-du-Puy, de Figeac, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Récompenses de la Mutualité.— Nous relevons avec plaisir au *Journal officiel* sur la liste des récompenssss au titre de la Mutualité, les noms ci-après, de nos compatriotee Figeacois :

M. Desplats, Gustave, médaille d'argent ; M. Delpuech, Antonin, médaille de bronze ; M. Cavarroc, Albert, mention honorable.

Toutes nos félicitations aux nouveaux promus.

Terrou

Éclairage électrique. — M. Pradayrol, directeur-propriétaire de l'usine électrique, fait procéder actuellement à l'aménagement d'une nouvelle chute d'eau sur la Bave.

Les travaux se poursuivent activement en vue de l'éclairage prochain de deux nouvelles localités : Latronquière et Gorses.

Gourdon

Taxe de la viande. — M. le maire de Gourdon vient de prendre l'arrêté suivant, à la date du 11 courant, concernant la taxe de la viande de boucherie :

1° *Bœuf :* catégorie sans os 8 fr. ; tende de tranche, aloyau, gite à la noix, tranche grasse, culotte, entre-côte, 6 fr. 50 ; Paleron, côtes, talon de collier, rognons de graisse, bavette d'aloyau, plats de côtes couvertes et découvertes 5 fr. ; collier, pis, gite, surlonges et joues, 3 fr.50. Le tout le kilo.

2° *Veau :* 1re catégorie sans os 10 fr. 20 ; cuissots et rouelles, rognons et longe, carrés couverts 8 fr. 50 ; Epaules, côtes découvertes et poitrine 7 fr. 50 ; jarret et collet 6 fr. Le tout le kilo.

3° *Mouton :* Gigot, côtelettes et longe 8 fr. Epaule 6 fr. 50 ; poitrine et collet, débris de côtelettes 4 fr. 50. Le tout le kilo.

Les bouchers seront tenus d'inscrire sur le papier d'emballage, et de façon très lisible, le prix de la viande livrée. L'arrêté sera affiché dans le lieu le plus apparent de chaque boucherie et à portée de la vue du client.

Ligue des droits de l'homme. — Dimanche matin a eu lieu, sous la présidence de M. Pons, conseiller municipal, une réunion de tous les membres de la section gourdonnaise de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen.

On s'y est occupé des diverses questions intéressant les ligueurs et il y a eu ensuite un échange de vues entre les membres présents.

A 2 heures du soir une conférence publique a été faite à la mairie sous les auspices de M. Albié, président de la section cadurcienne de la ligue.

En très bons termes il a indiqué les buts de la ligue et montré les problèmes qui se posaient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour assurer la paix du monde.

Cette conférence a eu beaucoup de succès.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 23.

LES SOVIETS A GENES. — De Moscou : Dans les milieux gouvernementaux, on estime que la Conférence de Gênes devrait être précédée d'une prise de contact préalable entre la Russie des Soviets et les grandes puissances européennes.

Cette prise de contact aurait lieu à Londres.

Les dirigeants soviétiques voudraient écarter toute controverse d'ordre diplomatique et ne traiter à Gênes que des questions pratiques et concrètes, d'ordre purement économique.

LA QUESTION DE TANGER. — De Londres : Le Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, répondant hier à une question aux Communes, a annoncé qu'il espérait qu'une conférence tripartite aurait lieu prochainement à Londres entre les représentants de la France, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne pour discuter la question de Tanger.

Il a ajouté que la politique anglaise souhaitait que Tanger et les régions avoisinantes fussent placées sous une sorte de contrôle international.

LES CHEMINOTS ALLEMANDS. — De Berlin : Le Syndicat d'Empire des cheminots allemands a convoqué pour jeudi le Comité pour prendre une décision au sujet du déclanchement d'une nouvelle grève au cas où le gouvernement ne donnerait pas de suite aux vues du Syndicat d'Empire et ne renoncerait pas aux mesures qu'il compte appliquer.

A L'ELYSEE. — Un Conseil des Ministres a eu lieu ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

A LA CHAMBRE. — La Chambre reprendra cet après-midi la discussion relative aux recettes du budget des dépenses recouvrables.

Le débat occupera plusieurs séances, car il s'agit de toute la politique en matière de recouvrement vis-à-vis de l'Allemagne.

L'ensemble des chapitres des dépenses a été voté vendredi dernier.

REMERCIEMENTS

Madame SAUZEL, professeur au lycée Gambetta ; Monsieur Jean SAUZEL, employé aux Chemins de fer de l'Etat et tous les autres parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame veuve Pons

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Camille PLANACASSAGNE, Conseiller de Préfecture du Lot ;

Madame et Monsieur THIÉRY ;

Les familles FIGARET, THIÉRY, BLUET, CHOSSON, FORTIN, BILIOQUE, CÉALIS, RESSIGUIER, SERS, MIQUEL, BASSET, FEU, LESTENDIE, JOUVE et SAVY ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Camille PLANACASSAGNE
Née FIGARET

leur mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée à Cahors, le lundi 13 février 1922, dans la 57e année de son âge, munie des Sacrements de l'Eglise.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Cahors, le mercredi 15 février, à 9 h. 3/4 du matin, en l'Eglise Saint-Barthélémy.

Réunion à la maison mortuaire, 25, rue Saint-Barthélémy.

ETUDE
de
Me Jules NIEUCEL
Gradué en Droit
Huissier-audiencier
Rue du Griffoul, à Figeac
Téléph. 23

Deuxième insertion

Suivant acte sous seing privé du premier février mil neuf cent vingt-deux, Monsieur Adrien SABOURAUD, marchand à Figeac, Place Champollion, a vendu à Monsieur Léon CAUDRON et à dame Jeanne FRANCOUAL, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Figeac, le fonds de commerce de chaussures-mercerie et confections qu'il exploitait à Figeac, Place Champollion, ensemble l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage et le matériel.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de cette publication, en l'étude de Maître J. NIEUCEL, huissier, Rue du Griffoul, à Figeac.

Pour extrait :
Signé : J. NIEUCEL.

ETUDE
DE
Maître COUDERC
Notaire à Duravel

Attribution
DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître COUDERC, notaire à Duravel, le deux février 1922, Madame PARANT Marie-Françoise-Aricie, veuve de LÉZERET DE LAMAURINIE, domiciliée à Catus (Lot), a cédé à Madame ROCHE Lucie-Marie-Augustine, veuve PARANT, domiciliée à La Croze, commune de Vire (Lot), tous ses droits dans la succession de Mademoiselle PARANT Jane-Adèle-Eugénie, décédée à Cahors, le dix-neuf mai 1921, mineure sous la tutelle légale de sa mère, Madame veuve PARANT susnommée, et par suite dans la succession encore indivise de Monsieur PARANT André-Albert, quand vivait inspecteur des Contributions indirectes, demeurant à Rodez, dont ladite demoiselle, sa fille, avait été héritière pour partie. En vertu de cet acte, qui fait cesser l'indivision, Madame veuve PARANT est devenue seule propriétaire du fonds de commerce de production et vente d'électricité dont le siège est à l'usine électrique de La Croze, commune de Vire, lequel dépendait desdites successions.

Les oppositions devront être faites sous peine de forclusion dans le délai de dix jours de la présente insertion et seront reçues à Duravel, en l'étude dudit Maître COUDERC.

La présente insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, à la date du cinq février mil neuf cent vingt-deux.

Pour deuxième publication :
COUDERC.

M. PRADIÉ, *Café du Palais*, CAHORS, prévient MM. les Buralistes qu'il peut leur livrer, dès aujourd'hui, les quantités d'allumettes qu'ils pourraient désirer.

Cessation de Commerce
Vaches laitières fraîches vêlées
A VENDRE
BRUGALIÈRES, Laberrie-Catus (Lot).

AGENT RÉGIONAL demandé pour bonne Parfumerie parisienne. Ecrire avec références **Ernest COTY**, 8 *bis*, Rue Martel. PARIS.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

CYCLES marque **UNION** réputés les plus solides, depuis **285 fr.**
MACHINES à coudre à pédalier, syst. Singer **400 fr.**
5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens
Louis LENOIR, *constructeur*, 19, rue Vauban, BORDEAUX

AGRICULTEURS
La plus belle invention pour l'agriculture
C'est le Tracteur FORDSON
Un mutilé, un enfant peut le conduire
Son prix **8.200** fr. vous permet de l'utiliser
Se renseigner chez M. **FAUGE,** Agent du **FORDSON**
49, Boulevard Gambetta, CAHORS

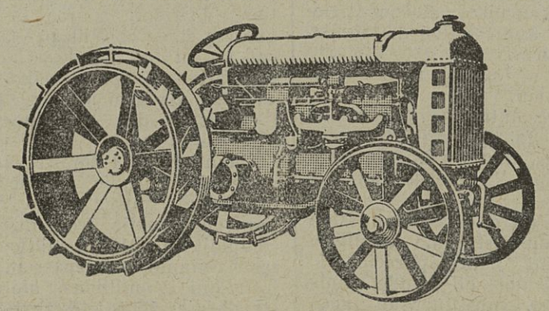

LA GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENTS
Maison de confiance fondée en 1872
57-59, Boulevard Magenta, 57-59 - PARIS (Xe)
Les prix les plus bas. — Les garanties les meilleures.
N'oubliez pas que tous nos modèles sont fabriqués avec des bois très secs. Nos prix à qualité égale sont sans concurrence possible
Les Mobiliers portés sur notre Catalogue sont absolument inégalables comme perfection de fabrication et comme prix. Nous pouvons être copiés, nous le sommes certainement, mais les imitations qui vous sont offertes sont loin d'offrir la solididité et le fini de nos meubles.

CHAMBRE A COUCHER style Louis XVI, acajou et bronzes, composée de : 1 armoire à glace 3 panneaux, 1 lit de milieu, corbeille sur le devant, 1 table de nuit. *Prix* ..... **1.895.** »

SALLE A MANGER Renaissance en chêne massif, comprenant : 1 buffet 5 portes sculptées, larg. 1m40, 1 table 3 allonges, 6 chaises cuir à ressts. *Prix* ..... **1.495.** »
AUTRE MODÈLE ..... **975** »

CHAMBRE Louis XV, noyer ciré frisé comprenant : 1 armoire, 2 portes, larg. 1m15 démont., 1 lit de milieu largeur 1m40, 1 table de nuit dessus marbre ..... **1.750.**
AUTRE MODÈLE ..... **1.195** »

SALLE A MANGER Louis XVI, composée de 1 buffet argentier coins ronds dessus marbre, 1 table ovale, 3 all., 6 chaises ..... **1.975.** »
LA PANNETIÈRE assortie ..... **625** »

LIT FER cintré noir et or, pour 2 personnes, sommier. *Prix* ..... **99.** »

GRAND CHOIX DE CHAMBRES, SALLES A MANGER
de tous styles, Chêne, Noyer, Loupe, Acajou et Bronze

LIT FER & CUIVRE, extr. fort n° 4, à 6 ann. de cuivre, 2 pers., complet avec sa literie. *Prix* ..... **245.** »

EXPÉDITIONS FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE DANS TOUTE LA FRANCE - *Cadeau à tout Acheteur*
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 33

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

TROISIÈME PARTIE

II

LE CONSEIL DE FAMILLE

— Mais parce que vous ne comprenez plus rien à certains mots.

— Justement, des mots, de grands mots, quand c'est vous qui les employez.

Conciliant, Charles Marcellaz donna cette explication juridique :

— Mme Frasne est coupable. Or, sa culpabilité ne tombe pas sous le coup de la loi. Le vol commis par une femme au préjudice de son mari ne comporte aucune sanction. En la dénonçant, Maurice ne lui fait courir aucun risque et il dépose conformément à la vérité.

Mais l'oncle Etienne, dont la lointaine jeunesse avait été orageuse, prononça en dernier ressort :

— On ne dénonce sous aucun prétexte une femme dont on a été l'amant. Je reconnais ton fils, François.

La veuve qui, depuis le commencement de la réunion, blâmait tout bas le sien, lequel tenait d'elle son intelligence, terre à terre sans y joindre la bonté, voulut tout haut le soutenir contre ce vieillard qui prêchait une étrange morale :

— Vous voulez qu'on respecte ces créatures?

Le chef de famille apaisa d'un geste l'inutile querelle.

— Laissez-moi achever. Quand le moment sera venu, je vous demanderai d'intervenir, Maurice s'oppose à toute dénonciation de Mme Frasne. Il ne s'agit pas de savoir s'il a tort ou raison puisqu'il est décidé, et que nous n'y pouvons rien. Si la défense passait outre, il s'accuserait lui-même plutôt que de l'approuver, et préférerait se charger du crime. Dans ces conditions, que se passera-t-il ? La question est là, non ailleurs. Le jury, forcé d'accepter le fait matériel du vol qui ne saurait être nié, impressionné par une perte d'argent aussi considérable, cherchera, je le prévois, un coupable. Désarmé vis-à-vis de Mme Frasne, il se retournera contre mon fils. Qu'il lui accorde ou non les circonstances atténuantes, c'est la flétrissure.

— Ah ! père, laissa échapper Marguerite.

— Le danger est très grand. Le mesurez-vous ? Or, j'ai pensé qu'il y avait peut-être un moyen de le conjurer.

La jeune fille, que son père n'avait pas renseignée sur ses projets avant la réunion de famille, se reprit à l'espoir :

— Coûte que coûte, père, il faut l'emploper.

— Voici. Aux assises, dans les affaires d'abus de confiance, j'ai toujours constaté que la restitution emportait l'acquittement. Le jury est surtout sensible à la perte d'argent. Supprimez-là, il ne tient plus guère à frapper un coupable. Pas de préjudice, pas de sanction ; pas de victime, pas de condamné : c'est une association d'idées qui lui est habituelle.

Le gendre de M. Roquevillard tira la conclusion :

— Vous voudriez restituer à M. Frasne l'argent que sa femme a emporté ?

— C'est cela.

— Cent mille francs ! s'écria Léon, c'est un chiffre.

Et Charles Marcellaz de protester aussitôt :

— Mais c'est avouer la faute de Maurice. Il paie, donc il est coupable.

— Non pas. La caution qui paie à la place du débiteur principal n'est pas pour autant ce débiteur. Par la bouche de son avocat, Maurice expliquera aux jurés que, s'il ne veut pas accuser, il entend demeurer hors de tous soupçons. M. Frasne remboursé, il n'y a plus de vol. Laisser M. Frasne à découvert c'est, je le crains, livrer mon fils.

— Bien, François, approuva l'oncle Etienne qui agita sa tête de grand oiseau déplumé.

Cette marque d'estime décida la veuve à une démonstration amicale.

— Je ne comprends pas bien, dit-elle, toutes ces manigances. Mais bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, et je suis de cœur avec vous, François.

Son fils qui l'écoutait ne se rassura qu'au mot de *cœur* qui n'engageait à rien. Il échangea avec l'avoué un regard qui signifiait : « Ces vieilles gens traitent de haut la fortune quand c'est elle seule qui donne la considération et permet le développement des familles. » Se sentant appuyé, Marcellaz interrogea avec douceur :

— Payer cent mille francs, le pouvez-vous, mon père ?

— C'est une autre question, répondit un peu sèchement M. Roquevillard qui commençait à s'énerver, je l'aborderai tout à l'heure. D'abord les principes, ensuite les moyens d'application.

Mais lui-même, déjà décidé, renversa l'ordre en ajoutant :

— S'il le faut, je vendrai la Vigie.

C'était le plus grand sacrifice. Marguerite en comprit l'héroïsme et devint toute pâle. Partagé entre le respect et l'intérêt, entre l'admiration et l'indignation. Charles hésita, chercha une issue à ce flot de sentiments contraires, et, sur un coup d'œil ironique de son cousin Léon, il argumenta :

— Vendre la Vigie ! Vous n'en avez pas le temps avant le 6 décembre. Ou bien vous vendrez à vil prix. La Vigie vaut cent soixante mille francs au bas mot, sans les bois que vous avez achetés, il y a quatre ans, sur la commune de Saint-Cassin.

Ces objections, l'avocat se les était déjà posées à lui-même sans nul doute, car elles le trouvaient préparé :

— C'est possible, dit-il simplement. Reste l'emprunt hypothécaire.

— Oui, au cinq ou au quatre et demi. Au cinq, probablement, à cause de la nécessité immédiate que les hommes d'affaires ne manqueront pas d'exploiter, quand la terre ne rend que le trois à peine et qu'il suffit d'une gelée ou d'une grêle pour anéantir une récolte. Vous avez trop d'expérience, mon père, pour ignorer que l'emprunt hypothécaire est pour le sol une maladie incurable, mortelle. Déjà la propriété immobilière constitue aujourd'hui un danger pour qui ne vit pas sur la terre, ou n'a pas de bonnes rentes moyennant quoi il peut faire face aux intempéries, à la concurrence. Ce serait compromettre irrémédiablement l'avenir. Et la Vigie, c'est le patrimoine de famille, le patrimoine sacré auquel on ne touche pas.

M. Roquevillard l'avait laissé parler. Impatient, il haussa le ton :

— Personne n'a plus que moi aimé et compris la terre, écouté ses conseils, ausculté son mal dans la crise qu'elle traverse. Et c'est à moi qu'on reproche de l'oublier. Mais apprenez donc, si vous ne le savez pas, qu'il y a dans le plan des choses humaines un ordre divin qu'il faut respecter. Au-dessus de l'héritage matériel, je place, moi, l'héritage moral. Ce n'est pas le patrimoine qui fait la famille. C'est la suite des générations qui crée et maintient le patrimoine. La famille dépossédée peut reconstituer le domaine. Quand elle a perdu ses traditions, sa foi, sa solidarité, son honneur, quand elle se réduit à une assemblée d'individus agités d'intérêts contraires et préférant leur destin propre à sa prospérité, elle est un corps vidé de son âme, un cadavre qui sent la mort, et les plus belles propriétés ne lui rendront pas la vie. Une terre se rachète, la vertu d'une race ne se rachète pas. Et c'est pourquoi la perte de la Vigie m'affecte moins que le risque de mon fils et de mon nom. Mais parce que la Vigie est demeurée de siècle en siècle le lot des Roquevillard, je n'ai pas voulu interrompre une si longue continuité de transmission sans vous avertir, sans vous consulter. Je vous ai fait connaître mon avis le premier : j'ai eu tort. Donnez-moi le vôtre à tour de rôle avec sincérité. Je ne dis pas que j'en tiendrai compte, s'il s'oppose au mien. Je suis le chef responsable. Mais une détermination qui brise d'un seul coup le travail de tant de générations est si grave qu'il me serait doux d'être approuvé par un conseil de famille.

(A suivre)